

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 18 juin 2020 à 19h30 à la salle Éveline Meloche, en raison de la COVID-19, située au rez-de-chaussée du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Paul Lavallière, François Leduc et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est absente madame la conseillère Mélanie Genesse.

Assiste également à la séance, madame Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

ATTENDU le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix (10) jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

ATTENDU le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix (10) jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

ATTENDU le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix (10) jours, soit jusqu'au 16 avril 2020;

ATTENDU le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix (10) jours, soit jusqu'au 24 avril 2020;

ATTENDU le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept (7) jours, soit jusqu'au 29 avril 2020;

ATTENDU le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept (7) jours, soit jusqu'au 6 mai 2020;

ATTENDU le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept (7) jours, soit jusqu'au 13 mai 2020;

ATTENDU le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept (7) jours, soit jusqu'au 20 mai 2020;

ATTENDU le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept (7) jours, soit jusqu'au 27 mai 2020;

ATTENDU le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit (8) jours, soit jusqu'au 3 juin 2020;

ATTENDU le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit (8) jours, soit jusqu'au 10 juin 2020;

ATTENDU le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit (8) jours, soit jusqu'au 17 juin 2020;

ATTENDU le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept (7) jours, soit jusqu'au 23 juin 2020;

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos.

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

20-06-094 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

20-06-095 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 18 juin 2020.

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2020
4. Période de questions/intervenants
5. Aménagement du territoire
- 5.1 Collecte spéciale des encombrants – Confirmation d'une date
6. Administration générale
- 6.1 Règlement 20-150 décrétant un emprunt de 1 124 000\$ pour l'agrandissement et rénovation du 150 rue Principale pour l'implantation d'un centre de la petite enfance – Dépôt du projet et avis de motion
- 6.2 Étude de faisabilité pont passerelle – Octroi de contrat
- 6.3 Travaux d'éclairage église – Acceptation de la soumission révisée
- 6.4 Faits saillants rapport financier 2019 - Dépôt
- 6.5 Comptes à payer
- 6.6 Bacs matières organiques – Établissement du prix de vente
- 6.7 Entente de collaboration MTQ pour reconfiguration de la rue du Pont et ajout d'une intersection de rue municipale – Autorisation de signatures
7. Voirie
- 7.1 Achat d'un camion et d'une benne basculante – Octroi de contrat
8. Varia
9. Levée de la séance

ADOPTÉ

20-06-096 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2020

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2020, tel que déposé.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

20-06-097 COLLECTE SPÉCIALE DES ENCOMBRANTS – CONFIRMATION D'UNE DATE

ATTENDU le règlement numéro 19-142 portant sur la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU le deuxième alinéa de l'article 2.3.3 dudit règlement, portant sur les encombrants, stipulant que la Municipalité peut, par voie de résolution, établir la fréquence et les modalités d'une collecte spéciale de déchets domestiques encombrants;

ATTENDU la volonté du Conseil d'offrir à la population ce service de collecte de résidus volumineux en juillet, concordant avec la période de déménagement;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

D'offrir le service porte-à-porte de collecte spéciale de déchets domestiques encombrants (résidus volumineux) le jeudi 9 juillet 2020 sur l'ensemble du territoire.

Que les sacs et contenants ne sont pas acceptés, seuls les encombrants (déchets volumineux) seront ramassés.

ADOPTÉ

20-06-098 RÈGLEMENT 20-150 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 124 000 \$ POUR L'AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION DU 150 RUE PRINCIPALE POUR L'IMPLANTATION D'UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE – DÉPÔT DU PROJET ET AVIS DE MOTION

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Christian Brault, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement d'emprunt numéro 20-150 décrétant un emprunt de 1 124 000 \$ pour l'agrandissement et la rénovation du 150 rue Principale pour l'implantation d'un centre de la petite enfance.

M. Christian Brault dépose ledit projet de règlement.

ADOPTÉ

20-06-099 ÉTUDE DE FAISABILITÉ PONT PASSERELLE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU l'acquisition de l'ancien pont du bedeau derrière l'hôtel de ville;

ATTENDU la volonté des élus de faire les modifications requises afin de permettre le passage des piétons et des cyclistes;

ATTENDU que ce projet figure dans le plan directeur des parcs et espaces verts de la municipalité;

ATTENDU la nécessité d'analyser la faisabilité de ce projet;

ATTENDU l'offre de services déposée par la firme Shellex au montant de 1 200\$, excluant les taxes applicables;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

D'octroyer le contrat à la firme Shellex, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

Que ce projet soit financé à même le règlement d'emprunt 16-118.

ADOPTÉ

20-06-100 TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE ÉGLISE – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION RÉVISÉE

ATTENDU la résolution 19-09-179;

ATTENDU que les travaux n'ont pas été effectués dans les délais prévus;

ATTENDU que le fournisseur a procédé à la révision de sa soumission au montant de 57,196.00\$ avant taxes;

ATTENDU que ce projet figure au budget 2020;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

D'accepter la soumission révisée de Groupe SGM inc. (anciennement Les Entreprises M.R. Tech inc.) pour le contrat de remplacement de l'éclairage et de travaux électriques à l'église.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

Que cette dépense soit financée à même le Fonds réservé – Entretien des bâtiments.

ADOPTÉ

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019 – DÉPÔT

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, le maire fait rapport des faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur externe. Ledit rapport est également déposé.

20-06-101 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 132 725.47 \$ et dont la liste est annexée aux présentes soit approuvée.

ADOPTÉ

20-06-102 BACS MATIÈRES ORGANIQUES – ÉTABLISSEMENT DU PRIX DE VENTE

ATTENDU l'entrée en vigueur en mai 2019 du règlement 19-142 portant sur la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU que la collecte des matières organiques s'effectue à l'aide de bacs roulants 240 litres;

ATTENDU que la Municipalité a procédé à l'acquisition de bacs pour subvenir aux besoins des citoyens;

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir un coût de vente unitaire pour lesdits bacs;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

De fixer le coût de vente d'un bac à matières organiques roulant de 240 litres, à 75 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ

20-06-103 ENTENTE DE COLLABORATION MTQ POUR LA RECONFIGURATION DE LA RUE DU PONT ET AJOUT D'UNE INTERSECTION DE RUE MUNICIPALE – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la gestion de la route incombe au Ministre aux termes du décret 292-93 du 3 mars 1993 et ses modifications subséquentes;

ATTENDU que le Ministre est habilité à conclure une entente en vertu de l'article 32 de la Loi sur la voirie;

ATTENDU que la Municipalité est habilitée à conclure une entente en vertu des articles 34 de la Loi sur la voirie et 66 de La loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C47.1);

ATTENDU que le Ministre prévoit des travaux de reconfiguration du profil de la Route;

ATTENDU que la Municipalité prévoit ne nouvelle intersection d'une rue municipale à la Route;

ATTENDU qu'il est justifié de coordonner les travaux afin de ne pas intervenir à cet endroit en peu de temps d'intervalle;

ATTENDU qu'il y a lieu de convenir d'une entente de collaboration pour la réalisation de ces travaux;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à cette entente.

ADOPTÉ

20-06-104 ACHAT CAMION ET BENNE BASCULANTE

ATTENDU la nécessité de procéder à l'achat d'un camion d'une benne basculante;

ATTENDU que deux concessionnaires ont déposé une offre;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est Viau Ford, avec une offre de 65 135.00 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU que cet achat figure au budget 2020;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

D'octroyer le contrat à Viau Ford, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

Que cette dépense soit financée à même le fonds de roulement.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux, à compter de l'exercice 2020.

ADOPTÉ

VARIA

Aucun sujet ne figure sous ce point.

20-06-105 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 38.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière